

SUJET : Rénovation énergétique en France : un changement nécessaire selon l'ONRE

L'ONRE (Observatoire National de la Rénovation Énergétique) a dévoilé la semaine dernière son dernier rapport, apportant une lumière précieuse sur la densité des "passoires énergétiques" en France et leur répartition géographique.

Voici les chiffres à retenir :

- Depuis le 1er janvier 2023, seuls les logements dont la consommation est inférieure à 450 kWh/m²/an sont considérés comme "décent" et louables. Cette norme s'étendra progressivement aux classes G en 2025, aux classes F en 2028, et aux classes E en 2034.
- L'Ile-de-France concentre le plus grand nombre de passoires thermiques, avec 12 % de logements classés F et 10 % de logements classés G. Suivent la Bourgogne-Franche-Comté (12 % F, 9 % G) et la Normandie (10 % F, 7 % G).
- La bonne nouvelle : la part des passoires énergétiques dans les résidences principales a diminué de 1,4 point sur un an, représentant une baisse de 380 000 logements depuis janvier 2022.

D'autres points clés à retenir du rapport :

- 506 000 logements sont très énergivores (consommation supérieure à 450kWh/m²) soit 1,7 % du parc.
- Les maisons sont en moyenne plus énergivores que les appartements.
- La proportion de passoires énergétiques est plus élevée dans le parc locatif privé (18,5 %) et chez les propriétaires occupants (16,5 %) que dans le parc locatif social (8,1 %).
- Les résidences secondaires (30 %) et les logements vacants (24 %) affichent un pourcentage plus élevé de passoires énergétiques que les résidences principales (15,7 %).